

ANNEXE 4

action	coût du projet (en €)	proposition de soutien départemental (en €)
CIP La Maison Rurale de l'Outre-Forêt		21 499
Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn		11 972
Accueil des scolaires en complémentarité de l'AMROF	3 916	1958
Diffusion des arts et traditions populaires : participation aux réunions de programmation et organisation des stages pour adultes	396	99
Diffusion des arts et traditions populaires : participation à l'organisation de manifestations (Festival du Point de Croix, Printemps des pelotes...)	1 100	412
Impliquer davantage les habitants et locaux en allant notamment à leurs rencontres sur des animations locales (fête du jeu, fête de la randonnée...)	528	198
Offre famille : finaliser le jeu de l'oie	3 640	1 239
Mettre à jour le plan de visite et le livret enfants, travailler sur les contenus des outils mobiles de visite	11 922	5 961
Améliorer l'accueil des scolaires par la mise à jour du programme d'animations et du règlement de visite	674	337
Développer l'accueil des collèves : participer au groupe de réflexion et créer le support pédagogique	850	425
Affirmer la notion de développement durable dans le fonctionnement de la MROF	44	22
Handicap : mettre à jour le plan tactile, le tester, réactiver le label tourisme et handicap et participer à l'opération "Eveil des sens" portée par le PNR des Vosges du Nord et aux automnales du patrimoine	1 014	507
réunions de l'équipe permanente, rédaction du projet culturel et suivi de sa mise en œuvre	1 628	814
Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt		9 527
animation scolaires	540	270
animations adultes	500	200
exposition	1 000	450
Intervenants pour animations et conférences	1200	557
animation potager et basse-cour	200	50
Valorisation du bénévolat pour l'animation du CIP (4476 heures au SMIC horaire de 9,67 €)	43 928,90	8 000

La subvention demandée par la Communauté de communes de Sauer-Pechelbron était de 13 109 €.

La subvention demandée par l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt était de 12 720 €.

Certaines actions n'étant pas éligibles au dispositif actuel des CIP ou ne correspondant pas aux priorités départementales, elles ne font pas l'objet d'un soutien financier.